

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 1 : faire émerger les PME du futur</b>	<b>A1</b>
<b>Economie résidentielle</b>	<b>514</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1511-1 et suivants et L 1611-4, R1511-4 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (dite NOTRe),
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté DIRECCTE/2017/27 du Préfet de région en date du 24 février 2017 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région des Pays de la Loire,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional des 23 et 24 juin 2016 portant approbation du Pacte régional pour la ruralité,
- VU** la délibération du Conseil régional des 14, 15 et 16 décembre 2016 adoptant le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation,
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 et 20 décembre 2018 modifiant le règlement d'intervention Pays de la Loire Commerce-Artisanat,
- VU** la délibération du Conseil régional des 17 et 18 décembre 2019 approuvant les mesures en faveur du commerce du futur, dont les termes de l'appel à manifestations d'intérêt commerce du futur,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,

**VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré,

1 - Pays de la Loire Commerce-Artisanat

**AFFECTE**

une autorisation de programme supplémentaire de 1 300 000 € (AP) (dossier 2022\_07646), au dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat »,

**ATTRIBUE**

13 subventions pour un montant global de 109 675 € (AP) sur un montant subventionnable de 365 578,44 € HT au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat » pour 13 entreprises, figurant en 1.2.1 annexe 1,

**ATTRIBUE**

une subvention pour un montant de 12 501 € (AP) sur un montant subventionnable de 41 671,36 € HT, à l'entreprise SARL BOUFFELIER, au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat »,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région, Mauges Communauté et SARL BOUFFELIER, présentée en 1.2.2 annexe 1, et de m'autoriser à la signer,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention pour un montant de 22 500 € (AP) sur un montant subventionnable de 75 000 € HT, à l'entreprise NDC, au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat »,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région, Mauges Communauté et NDC, présentée en 1.2.2 annexe 2,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention pour un montant de 8 529 € (AP) sur un montant subventionnable de 28 431,18 € HT, à l'entreprise CHANTELOUP, au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat »,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région, la commune Brissac-Loire-Aubance et CHANTELOUP, présentée en 1.2.2 annexe 3,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

d'attribuer une subvention pour un montant de 9 447 € (AP) sur un montant subventionnable de 31 488,96 € HT, à l'entreprise LE RENARD GOURMAND, au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat »,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région, la commune de Landeronde et LE RENARD GOURMAND, présentée en 1.2.2 annexe 4,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention pour un montant de 22 500 € (AP) sur un montant subventionnable de 75 000 € HT, à l'entreprise LEMESLE SONIA, au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat »,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral et LEMESLE SONIA, présentée en 1.2.2 annexe 5,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**ATTRIBUE**

une subvention pour un montant de 4 717 € (AP) sur un montant subventionnable de 15 722,80 € HT, à l'entreprise GIRAUDET MARIE, au titre du dispositif « Pays de la Loire Commerce-Artisanat »,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région, la Communauté de communes Sud Vendée Littoral, présentée en 1.2.2 annexe 6,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**2 - PASS COMMERCE ARTISANAT**

**ATTRIBUE**

une subvention à l'entreprise LEBOT CHRISTINE pour son projet de modernisation du local commercial pour un montant total de 3 750 € sur un montant subventionnable de 25 000 € HT,

**AFFECTE**

une autorisation de programme correspondante de 3 750 €,

**APPROUVE**

les termes de la convention entre la Région et LEBOT CHRISTINE figurant en 2.1 annexe 1,

**AUTORISE**

la Présidente à la signer,

**3 - Réinventons le Commerce**

AFFECTÉ

une enveloppe de 1 000 € (AE) pour le défraiement des membres du jury de sélection de l'AMI Réinventons le commerce,

AFFECTÉ

une enveloppe de 14 300 € (AE) pour l'accompagnement de CAP DIGITAL sur l'axe innovation de l'AMI Réinventons le commerce,

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 12/07/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs